



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02 MARS 2026

Date de la convocation : 20 février 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. LEROY, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. De REDON, Mme PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**OPERATION FONCIERE – CESSION D'UN IMMEUBLE RUE DU PRESIDENT WILSON -
N° 26/02 – 04/F**

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Dans le cadre du développement de son activité commerciale, le restaurant "Istanbul Kebab et Pizza" géré par la SCI MEILDA, sis 8 rue du Président Wilson, propose d'acquérir le bien contigu, appartenant à la Ville, situé au n°6 de la même rue pour la somme de 20 000 euros.

Cet immeuble comprend un rez-de-chaussée cadastré BH n°262 ainsi qu'un appartement à l'étage, cadastré BH n°262 et n°263. Ce bâtiment, objet d'un don, a été intégré aux biens communaux en 2018.

Aussi, je vous propose :

- de décider la cession des biens cadastrés BH n°262 et n°263, pour la somme de 20 000 euros, au profit de la SCI MEILDA ;
- de décider que les frais d'actes liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document utile à cette cession."

Mme PAUCHARD, MM. GUENIN et CORDONNIER ne prennent pas part au vote.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide la cession** des biens cadastrés BH n°262 et n°263, pour la somme de 20 000 euros, au profit de la SCI MEILDA ;
- **décide** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document utile pour la réalisation de cette opération.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 04 MARS 2026

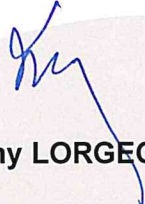
Mis en ligne sur le site internet le 05 MARS 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,


Jeanny LONGEUX.




Laurence MERCIER.